



HONORAIRES DE LOCATION ET DE GESTION

I-HONORAIRES DE LOCATION

LOCATION HABITATION	HONORAIRES TTC Part Bailleur	HONORAIRES TTC Part Locataire
Logement non meublé/meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes	Selon article 5 de la loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location (1)	8,40 %	12 € Zone très tendue 10 € Zone tendue 8 € Zone non tendue
Honoraires d'organisation de la visite/constitution du dossier candidat/rédaction du bail (1)		
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (2)	3 €	3 €
Locaux à usage commercial, industriel ou professionnel		10 % du montant de la période triennale du bail
Rédaction de bail, de box, garage ou parking		150 €

Prestations particulières :

- Rédaction de bail ou renouvellement bail commercial ou industriel : 720 € TTC à la charge du demandeur.

(1) Prix exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges

(2) Conformément au décret 2014-890 DU 01/08/2014 {article 2} prix exprimé en euros TTC par m² de surface habitable {article R 111-2 du CCH}

II-HONORAIRES DE GESTION : 7.8 % TTC sur tout encaissement. 115 € TTC de frais divers débités annuellement pour les déclarations de revenus fonciers.



AGENCE ROMY

S.A.R.L. au capital de 38 417, 15€ • 659 804 843 B.R.C. Versailles • APE 6832 A • Siret 659 804 843 000 12 • FR 46659804843

Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de Paris et d'Ile-de-France • Carte professionnelle n°48 Yvelines